



LA FERME D'ARGENTIN LIÈPVRE

La ferme d'Argentin est située dans le Val d'Argent, sur un site de 10 hectares. Il s'agit d'un parc animalier consacré aux animaux domestiques et aux végétaux. Elle propose un voyage à travers le temps, à la découverte de la vie de la ferme, de sa naissance à la préhistoire, jusqu'à aujourd'hui.

Les animaux présentés sont, de préférence, issus de races locales, parfois à faible effectif ou bien qui possèdent des caractéristiques originales. Des vaches, chèvres, cochons, moutons, poules... et aussi poneys, ânes, lapins, oies, canards de Barbarie, dindons, pintades, cochons d'Inde, chèvres naines et même une ruche pédagogique !

Petits et grands peuvent approcher et caresser les animaux de la mini-ferme, et aussi découvrir l'élevage, la culture et les récoltes d'hier et de demain. Argentin, un malicieux génie, est présent tout au long du parcours pour présenter les animaux et les végétaux. Il invite à participer à différentes activités ou jeux.

Une belle idée de sortie nature

Tarifs : adultes : 10 € / enfants (5-14 ans) : 8 € / moins de 5 ans : gratuit

Pour tout savoir : www.ferme-argentin.com

Source photos : photos DNA • Jean-Paul Kayser

Autour de Nous



SOIRÉE PARENTS

LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE

Mercredi 20 octobre 2021 • Munster
La Pépinière • de 20 h à 22 h
animée par Anne Grosset, psychologue

Rendez-vous pour échanger et apprendre avec d'autres parents au sujet d'une question d'éducation du quotidien.

Au départ de cette rencontre, un constat : certains comportements de jeunes enfants posent question : tel parent indique que son enfant de 3 ans ne s'endort pas avant 23 heures, ou bien mange uniquement si l'écran du téléphone fonctionne, ou bien dort dans le lit parental depuis plus de deux ans...

Cela suscite l'interrogation car d'un point de vue extérieur il semble clair que ces règles de vie ne sont pas adaptées au bon développement du jeune enfant. Alors pourquoi ces fonctionnements existent-ils quand même ? Les parents sont-ils démunis pour faire autrement ? Est-ce que la situation leur convient ? Y'a-t-il une difficulté dans le fait de poser une règle / un cadre et de la faire respecter ?

Venez partager votre expérience, votre point de vue !
Merci de diffuser largement cette information autour de vous.

Relais Petite Enfance et Parents de la Vallée de Munster

« La Colline de Sable »

1 Sandbuckel • 68140 Munster

Tél. : 03 89 77 92 35

E-mail : ram-munster@wanadoo.fr

<https://www.petite-enfance-vallee-munster.com/>

Entretiens sur rendez-vous :

Mardi : 14 h - 18 h / Mercredi : 10 h - 12 h

Vendredi : 13h30 - 15h30 et sur rendez-vous

Le Relais est un service financé par :



Le billet du RPE

n°68
Septembre •
Octobre •
Novembre
2021



EDITO

Bonjour,

Je suis heureuse de vous retrouver pour démarrer cette nouvelle année scolaire. De multiples chantiers sont en cours actuellement, qui devraient aboutir dans les mois à venir, et ce sur plusieurs plans !

Au niveau administratif, il y a la réforme des modes d'accueil, (voir page 3) et les modifications de la convention collective (cf. numéro précédent) qui modifient les conditions de travail. Un nouveau service pour gérer la fin de contrat est également mis en place par Pajemploi (page 3) dans le but de simplifier les démarches.

Sur le plan local, une enquête est mise sur pied en partenariat avec la Caf du Haut-Rhin auprès des assistantes maternelles pour connaître finement les besoins d'accueil des familles de notre territoire, afin de faire le point sur l'offre d'accueil existante (cf. page 2).

Enfin, l'Association Gestion Petite Enfance et la Communauté de Communes ont reçu l'accord de financement de la Caf du Haut-Rhin pour la création d'un Jardin d'éveil à la nature sur le site du multi-accueil de Munster, au Sandbuckel. Cet espace sera également accessible aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles une fois réalisé.

Nous reprenons aussi nos activités habituelles, avec les ateliers d'éveil qui redémarrent, la réunion de rentrée et un premier stage de formation sur l'analyse des pratiques pour huit d'entre vous. Nous nous lançons également le défi de reconduire notre Bourse aux vêtements, car elle est attendue par beaucoup de monde. Pour en savoir plus pour y participer, tournez la page !

Bonne reprise et à très bientôt,
Cordialement,

Sandrine Cashin
Responsable RPE

SOMMAIRE

A vos Agendas...	2
Actus Métier	3
Côté Pro	4 • 7
Le Coin Détente	8
Activités & Bricolages	9
Autour de Nous...	10



LE RAM CHANGE DE NOM ET DEVIENT RPE

Soyez rassurés, si vous entendez désormais parler de « Relais Petite Enfance » au lieu de « Relais Assistantes Maternelles », le service évolue mais ne disparaît pas ! Il a été rebaptisé ainsi par l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai relative aux services aux familles, publiée dans le cadre de la réforme des modes d'accueil. Les missions des relais petite enfance seront précisées par décret. Les supports de communication sont réactualisés, cependant l'adresse de courrier électronique reste inchangée pour le moment : ram-munster@wanadoo.fr



A vos Agendas...



RÉUNIONS entre assistantes maternelles

Lundi 13 septembre 2021, 20 heures
à Griesbach-au-Val
Club-House (2 rue des Primevères)

Lundi 15 novembre 2021, 20 heures
à Muhlbach-sur-Munster
Mairie (45 rue Principale)

ENQUÊTE sur les demandes de garde

Pour avoir une connaissance fine des besoins des familles sur le territoire de la Com'Com' de la Vallée de Munster, nous souhaitons recueillir plusieurs informations auprès des assistantes maternelles.

Un questionnaire anonyme vous sera envoyé par mail parallèlement à l'envoi de ce numéro du Billet du Rpe. Les personnes qui n'ont pas d'adresse de courrier électronique le recevront en version papier.

L'analyse des données permettra de réfléchir à l'offre de garde sur le territoire, en prenant en compte les départs à la retraite dans les années qui viennent de plusieurs assistant(e)s maternel(le)s, ainsi que les éventuels projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) ou de micro-crèches.

Cette démarche est faite en partenariat avec la Caf du Haut-Rhin.

Merci d'avance pour votre participation !



BOURSE AUX VÊTEMENTS enfants (0-14 ans) et matériel de puériculture

Bonne nouvelle : la prochaine édition de notre fameuse Bourse aux Vêtements aura lieu à la fin du mois de septembre ! Etant donné le contexte, les modalités d'organisation sont modifiées. Cela signifie que pour participer, déposer et/ou acheter, la présentation du pass sanitaire valide est exigée. Voici les informations :

**Vendredi 24 & Samedi 25
septembre 2021**
Salle polyvalente de WIHR-AU-VAL

• Dépôt :

Réservation impérative du kit d'étiquetage à partir du mardi 7 septembre dès 8 heures, par téléphone (03 89 77 92 35) ou par mail (ram-munster@wanadoo.fr).

• Vente :

Samedi 25 septembre de 8h30 à 12h30

Pour plus d'informations, consulter régulièrement la page Facebook du Relais Petite Enfance (« RPE Munster »).



PAJEMPLOI :
DE NOUVEAUX SERVICES...
VIVEMENT CRITIQUÉS

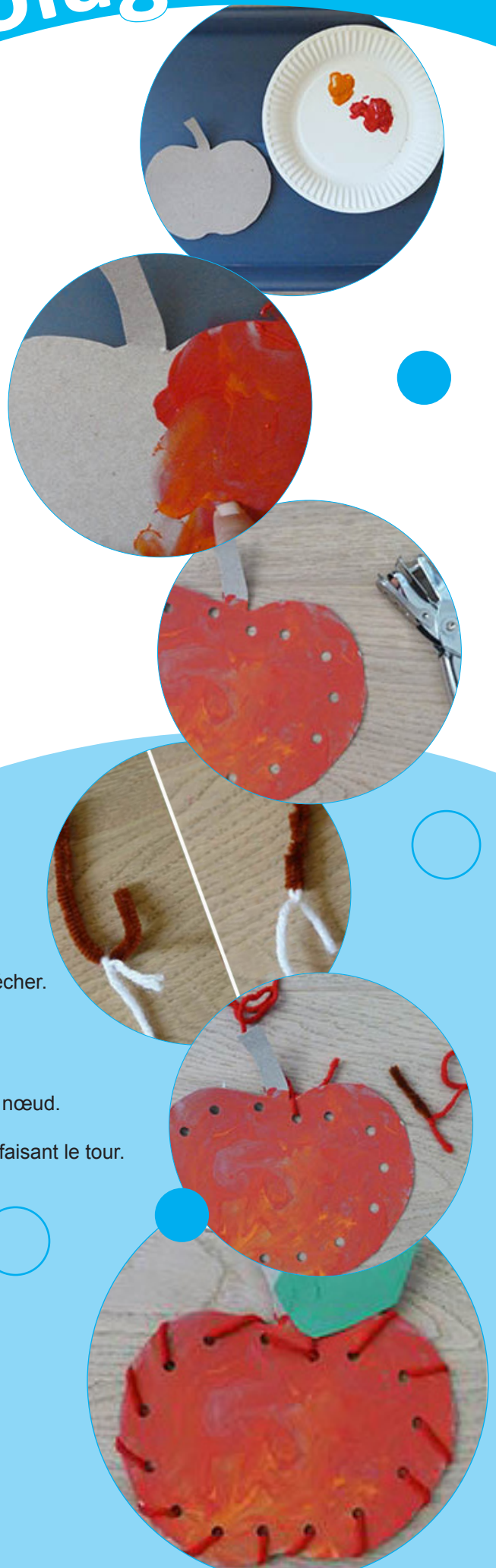
La plate-forme désormais appelée « Urssaf services Pajemploi » a développé de nouveaux services présentés par la direction générale de l'Urssaf le 22 juin. Parmi eux, un site dédié aux parents employeurs pour la gestion de la fin de contrat avec l'assistante maternelle. [...] L'annonce des nouveaux services de Pajemploi, en particulier de la nouvelle plate-forme de calcul de fin de contrat, a fait bondir les syndicats représentatifs. Tous dénoncent le fait de ne pas avoir été associés à ces évolutions, mais, surtout, rappellent que la plate-forme souffre déjà de nombreuses insuffisances, conduisant à des calculs erronés qui pénalisent les assistantes maternelles. Ils ont adressé des courriers à la direction de Pajemploi afin d'être entendus. Une pétition a aussi été lancée pour refuser ces évolutions tant que la plate-forme ne sera pas conforme à la nouvelle convention collective nationale et au Code de l'action sociale et des familles (CASF).

UNE POMME À LACER Pour développer la motricité fine

Matériel :

- feuille de carton (boîte de céréales)
- un gabarit en forme de pomme
- une perforatrice
- un stylo
- de la peinture rouge et orange
- une assiette en carton
- un lacet
- cure-pipe
- de la colle

- Dessiner le gabarit en forme de pomme sur le carton et découper. Mettre de la peinture orange et rouge sur une assiette en carton.
- Laisser les enfants peindre leur pomme avec les doigts. Laisser sécher.
- Faire des trous à l'aide de la perforatrice tout le tour de la pomme.
- Fixer le lacet à un morceau de chenille (voir la photo), pour former une sorte d'« aiguille ». Attacher le lacet à la pomme en faisant un nœud.
- Laisser les enfants passer le lacet dans les trous de la pomme en faisant le tour.
- Ajouter une feuille verte si vous souhaitez !



Le Coin Détente

Jouer...



Voici trois jeux abordables par les joueurs en herbe sélectionnés par la **ludothèque Ludomino de Munster (4 rue Frédéric Hartmann, à côté de la gare).**

Venez les emprunter ou jouer sur place !

(Conditions : cotisation annuelle de 5 € pour les assistantes maternelles en activité, à laquelle on ajoute 1 € par jeu emprunté pour une durée de 15 jours).

Contact : **Caroline Dietrich** au 03 89 77 94 54
ou ludomino@plvm.fr

JEU DE CROQUET

Le jeu de croquet est un jeu d'adresse ancien trouvant ses origines au moyen âge. C'est un jeu d'extérieur, qui se joue idéalement en famille sur le gazon. Le but du jeu est de faire rouler sa boule en bois pour suivre un parcours précis, déterminé par des arceaux, le plus rapidement possible, en la faisant avancer par un maillet. C'est un jeu très amusant qui peut se jouer soit en équipe, soit chacun pour soi. 2 à 4 joueurs • à partir de 3 ans.

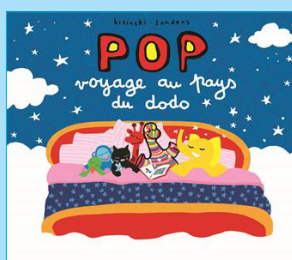


Lire ...

Sélection proposée par **Maïté FROMANT**
Référente animations jeunesse
Médiathèque de la Vallée de Munster
1 Cour de l'Abbaye
68140 MUNSTER
www.mediathèque-vallee-munster.fr

POP VOYAGE AU PAYS DU DODO BISINSKI & SANDERS

Après l'histoire du soir, Pop et ses amis s'endorment doucement. Commence alors un fantastique voyage au pays du dodo... Avec cette nouvelle histoire de Pop, Bisinski et Sanders offrent un moment de calme qui apaisera petits et grands.



GENERAL HOSPITAL SET

Un très bel ensemble HÔPITAL en bois comprenant un hôpital, ambulances, salle de soins, personnages... Permet à l'enfant de s'amuser et de créer son propre monde imaginaire.

A partir de 2 ans.



LA PRINCESSE AU PETIT POIS

La princesse est-elle une vraie princesse ? Le but du jeu est de préparer son lit mais il faudra faire très attention et être adroit car elle va dormir dans un lit qui est bancal et en hauteur. Les joueurs empilent des coussins, des couvertures et des matelas pour la tester mais tout en dessous, ils ont posé un petit pois !! 2 à 4 joueurs • à partir de 3 ans.



MON LIVRE SCINTILLANT JOSÉPHINE THOMPSON

Avec ses formes pré-découpées, et brillant de mille feux, ce livre fera voyager les enfants à travers l'espace, la mer ou les arbres. Embarquez pour un départ imminent !



AU LIT, MES POULETTES ! DIDIER JEAN & ZAD

Ce soir, les petites poulettes ne veulent pas dormir dans leurs lits. Où pourraient-elles aller ? dans le lit du cochon ? dans le panier du chat ? dans la niche du chien ? En plus des images d'Adeline Ruel, les animaux sont également représentés en langage des signes pour apprendre aux enfants comment signer les différents animaux mis en scène...



RÉFORME MODES D'ACCUEIL

Les bases de la réforme des modes d'accueil sont posées et de nombreux points attendent la parution de décrets pour être mis en application. Elles apportent de multiples évolutions aux conditions d'exercice des assistantes maternelles.

• Nombre d'enfants présents

L'ordonnance du 19 mai 2021 met fin au flou juridique entourant depuis de nombreuses années le nombre de mineurs pouvant être présents simultanément au domicile de l'assistante maternelle. Les nouvelles dispositions de l'article L.421-4 du Code de l'action sociale et des familles précisent ainsi que :

- le nombre total de mineurs âgés de moins de 11 ans simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistante maternelle ne peut excéder 6, dont au maximum 4 enfants de moins de 3 ans ;
- ce nombre peut être porté « exceptionnellement et de manière limitée dans le temps, pour répondre à un besoin temporaire, notamment lors de vacances scolaires, ou imprévisible » à huit enfants de moins de 11 ans dans la limite inchangée de quatre enfants de moins de 3 ans. Les conditions de mise en œuvre de cette dérogation seront précisées par un décret à venir.

• Accueil en surnombre

Outre la possibilité maintenue de dérogation à la capacité d'accueil spécifiée par l'agrément sous condition d'accord du président du conseil départemental, le nouvel article L.421-4-1 du Code de l'action sociale et des familles permet désormais, à toute assistante maternelle, d'accueillir « de manière limitée dans le temps et sous réserve du respect de conditions de sécurité suffisantes, [...] un enfant de plus que le nombre de mineurs fixé par son agrément ». Les conditions de mise en œuvre de ces dispositions seront, là encore, précisées par décret non paru à ce jour.

• Maison d'assistantes maternelles

Désormais, entre 1 et 6 professionnels pourront exercer au sein d'une même MAM, dont au maximum 4 simultanément. Cet assouplissement des conditions d'exercice ouvre la possibilité pour une assistante maternelle d'exercer seule dans une MAM, que ce soit en cas d'absence d'un des autres professionnels ou si elle préfère un exercice dans un lieu autre que son domicile. Parallèlement, le nombre d'enfants pouvant être simultanément au sein d'une MAM ne pourra excéder vingt.

• Obligation de déclaration

Le texte prévoit également « des obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil ». Cette disposition fait bien sûr référence au renseignement des disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr. Le manquement à cette obligation ne peut cependant « faire l'objet, pour sa première occurrence, que d'un simple avertissement et ne peut constituer un motif de suspension de l'agrément ou le seul motif de son retrait ». Les critères de l'agrément, les conditions de déclaration et d'information relatives aux disponibilités d'accueil ainsi que les modalités du contrôle auquel sont soumises les assistantes maternelles seront définis par décret en Conseil d'Etat.

• Relais petite enfance

Les relais assistantes maternelles (RAM) sont rebaptisés « relais petite enfance ». Les missions des relais petite enfance seront précisées par décret.

• Médecine du travail

L'article L.423-23-1 du Code de l'action sociale et des familles ouvre aux assistantes maternelles employées par les particuliers le bénéfice des services de santé au travail. Les règles relatives à l'organisation et au choix du service ainsi que les modalités de surveillance de l'état de santé des salariés pourront cependant être adaptées par la branche professionnelle.

• Administration de médicaments

Un nouvel article L.2111-3-1 du Code de la santé publique accorde l'autorisation aux professionnels de la petite enfance d'administrer aux enfants, « notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, et à la demande de leurs représentants légaux », des soins ou des traitements médicaux dès lors que cette administration peut être regardée comme un acte de la vie courante et qu'ils ont fait l'objet d'une prescription médicale.



ASSISTANTES MATERNELLES :

Elles étaient assistante de direction, responsable commerciale, ingénieure ou assistante sociale. Après une carrière plus ou moins longue et motivante, elles ont décidé de tout plaquer et de devenir assistante maternelle. Zoom sur les motivations, le parcours et le bilan de ces professionnelles pas tout à fait comme les autres.

Pour beaucoup, l'aventure a commencé par un ras-le-bol d'un rythme trépidant devenu infernal avec l'arrivée des enfants. « *Conseillère commerciale en banque assurance, je n'avais même pas le temps d'aller aux toilettes tellement la tonne de dossiers à traiter par jour était énorme, se souvient Julie, désormais assistante maternelle en Rhône-Alpes. Je courais toute la journée, avec, en toile de fond, un stress permanent dû à des objectifs inatteignables.* » Même tension pour Cynthia, naguère directrice d'une agence d'événementiel. « *Je travaillais 7 jours sur 7 et surtout les week-ends, en soirée et la nuit, se souvient cette assistante maternelle installée en Vendée. Pas très compatible avec la vie de famille...* » Comme pour Hélène, responsable d'un laboratoire pâtissier-chocolatier, avec jusqu'à une dizaine d'ouvriers à encadrer. « *Je ne trouvais plus mon compte dans ce métier, certes passionnant, mais hypercontraignant au niveau des horaires, surtout en période des fêtes* », témoigne cette professionnelle agréée depuis deux ans, dans le Var.

Burn out domestique, lassitude...

C'est aussi pour ces raisons que Florence, assistante maternelle dans le Val-d'Oise depuis 2012, a jeté l'éponge après une douzaine d'années de carrière en tant qu'ingénieure d'étude en immunologie. « *Mon travail était très stimulant intellectuellement, se souvient-elle. J'ai travaillé sur la grippe, sur le SIDA... Mais aussi extrêmement prenant, avec de longues journées et de fréquents séjours à l'étranger, pour des colloques ou des séminaires. A l'arrivée des enfants, j'ai connu de gros problèmes de garde, qui ont tourné au burn out domestique. Quand je suis tombée enceinte du troisième, j'ai choisi de devenir assistante maternelle pour être plus présente pour eux.* »

Pour certaines de ces ex-working women, cet épuisement physique s'est doublé d'une lassitude professionnelle parfois profonde. « *Mon projet de reconversion a germé lorsque l'entreprise de peinture de bâtiment dans laquelle j'étais assistante de direction a connu des difficultés. Je me suis dit que c'était le moment de me lancer* », témoigne Zora, agréée depuis 2016. Yveline, assistante maternelle à Nantes depuis 2006, a quant à elle, quitté son emploi de secrétaire comptable dans une PME lors du rachat de celle-ci par un grand groupe. « *Nous sommes passés du qualitatif au strict quantitatif, sans plus aucune satisfaction clientèle, note-t-elle. J'avais une amie assistante maternelle et je voyais sa qualité de vie : elle était vraiment disponible pour ses enfants. Je me suis dit que, si je lui emboîtais le pas, je ferais les mêmes heures, mais chez moi, loin des embouteillages. Avec du temps, aussi, pour m'occuper de ma maison et de mon jardin.* »



(SUITE...)

Les aléas du métier : solitude, fatigue, sentiment de déclassement...

La reconversion ne tient toutefois pas toujours de l'eldorado. Car le quotidien du métier est semé d'embûches, que résume Marie, ancienne chargée de communication agréée depuis 2017 : « *La solitude, l'incertitude des contrats, les parents mauvais payeurs, les pleurs et les hurlements des bébés, les éventuelles réticences du conjoint et des enfants face à « l'envahissement » de leur environnement intime, les allées et venues incessantes au domicile... Autant de paramètres qu'il faut avoir intégrés en amont et être prête à accepter sur le long terme* », souligne-t-elle.

S'y ajoute une fatigue que certaines n'avaient pas forcément anticipé à sa juste mesure. « *Les journées défilent à toute vitesse, le soir, je suis lessivée et le week-end me tarde* », avoue Hélène.

Un épuisement encore alourdi par la crise sanitaire et la charge des protocoles, notamment de nettoyage. « *Quand on n'est pas en train de briquer la maison, on recherche de nouvelles activités ou on chine pour trouver de nouveaux jouets ou renouveler notre matériel...* », note Cynthia.

La Covid a également compliqué les débuts des nouvelles recrues de 2020. A l'instar de Rosalie, ex-agent immobilier à Angers, agréée fin 2019 et confrontée, dès le premier semestre 2020, au retrait des deux enfants accueillis, du fait de la perte d'emplois des parents. A la clé, de nombreuses incertitudes et, pour beaucoup, un sentiment plus ou moins fort de précarisation financière. Le risque, pour ces habituées d'une vie professionnelle souvent trépidante, marquée par de nombreux contacts sociaux, est de souffrir, encore plus que leurs collègues, d'être cantonnées la plupart du temps entre leurs quatre murs, avec des tout-petits pour seule compagnie. Un sentiment encore exacerbé lors de la fermeture des RAM. Avec, en corollaire, celui – lui aussi particulièrement aigu chez ces publics – d'un manque de reconnaissance. « *Nous sommes en permanence mises de côté, notamment par rapport aux modes de garde collectifs* », dénonce Valérie. *Mais ces attermoissements ne suffisent pas à faire basculer la balance du côté des regrets. « On reste fières d'être assistantes maternelles, conclut Cynthia. Et le sourire des enfants le matin est la preuve vivante qu'on a eu raison. »*

Des ressources en plus pour innover au quotidien

Ces professionnelles s'y retrouvent d'autant plus que leurs compétences d'*« avant »* les aident à innover dans leur nouveau métier et, souvent, lui confèrent une dimension supplémentaire, très appréciée de leurs employeurs. « *Rompue aux manèges des chiffres et à la gestion des ressources humaines, j'ai pris en main, de A à Z, la rédaction des fiches de paie, ce qui dispense les parents des calculs d'apothicaire* », témoigne Rosalie. Caroline, ancienne secrétaire administrative à Caen, a mis à profit sa licence d'anglais et son bilinguisme pour apporter un petit « *plus* » à son projet d'accueil. « *Au menu chez moi : histoires, chansons, comptines et berceuses en anglais. Les parents sont ravis et, je crois, les bébés aussi !* », sourit-elle.

Nombre d'entre elles font aussi de leur profil « *enrichi* » un levier de dépassement de leur quotidien. Certaines choisissent de passer l'intégralité du CAP Petite Enfance et de se former à différentes techniques de développement personnel, comme la programmation neurolinguistique (PNL) ou l'écoute active. D'autres font de leur expertise une force, voire une armure. « *Je connais le code du travail par cœur, je sais calculer un bulletin de salaire et les clauses abusives n'ont pas de secret pour moi. Surtout, je ne me suis jamais mise dans la peau d'une salariée, mais d'une prestataire de service, avance Yveline. Autant de points qui me rendent plus sûre de moi dans un métier où l'on nous prend souvent de haut.* »

Une simple étape pour certaines

Certaines, insatiables, ont choisi d'ajouter une autre corde à leur arc. « *Assistante maternelle depuis six ans, je suis également ambassadrice depuis peu pour une boutique écoresponsable de jeux et jouets pour enfants, témoigne Aurore, ancienne cadre commerciale dans le BTP. Un deuxième job qui me comble : j'ai du temps pour ma fille, je m'épanouis avec mes petits loulous en accueil et le côté vente, par le biais de la boutique, satisfait ma soif d'activité intellectuelle et de contacts.* » Quant à Florence, elle manifeste déjà des envies d'ailleurs : « *Je suis en train de monter une entreprise d'artisanat avec mon compagnon. Mon expérience de reconversion réussie me met en confiance pour repartir à nouveau de l'avant.* »

DES RECONVERSIONS RÉUSSIES ?

Rencontres avec des professionnelles et attrait pour le maternage

Ce sont, en effet, souvent les rencontres avec des professionnelles en exercice qui font changer de regard ces cadres moyennes ou supérieures sur un métier dont elles étaient jusque-là de simples utilisatrices. « *J'avais un regard plutôt péjoratif sur la fonction d'assistante maternelle, jusqu'au jour où j'ai dû y avoir recours pour ma fille, pointe Sophie, ex-professeure des écoles agréées depuis un an. J'ai eu la chance de tomber sur une personne d'exception, ce qui m'a fait radicalement changer d'avis sur ce métier. Je me suis documentée et j'ai longuement échangé avec plusieurs d'entre elles, ce qui m'a décidée à me reconverter.* »

Et puis, bien sûr, il y a l'attrait du maternage, qui a donné des ailes à plus d'une. « *Au terme de mon congé parental, je ne me voyais pas reprendre ma vie de bureau : j'ai enfin cédé à l'appel de ce que j'avais toujours su être ma vocation première : m'occuper de tout-petits* », relève Laura, ancienne assistante de service social et agréée depuis 2015 dans le Doubs.

Devenir assistante maternelle ne nécessitant pas une formation *a priori*, ces profils ont tous attendu d'être libérés de leurs obligations professionnelles (par démission, licenciement ou rupture conventionnelle) pour se lancer dans les démarches. Réunion d'information avec la protection maternelle et infantile (PMI) obtention de l'agrément, puis passage du premier volet de 60 heures de formation (avant le second, deux ans après l'agrément) : une fois la décision prise, la plupart ont rondement mené ce parcours. Leurs habitudes des prises de contact et des formalités administratives, souvent aussi leur réactivité et leur adaptabilité – pour se rapprocher des bons interlocuteurs, comme les relais assistantes maternelles (RAM) ou les maisons d'assistantes maternelles (MAM) font souvent des merveilles. Et les journées à rallonge ne leur font pas peur. « *Dès que j'ai pu, j'ai demandé un troisième agrément, puis un quatrième* », évoque Yveline. [...]

Un rythme plus compatible avec la vie de famille

Un à quinze ans plus tard, la plupart de ces « *reconverties* » se sentent comme des poissons dans l'eau dans leur nouvelle vie. Premier atout mis en avant : le gain de temps pour la vie familiale. « *Mes enfants sont en section sport-études, ce qui aurait été inenvisageable lorsque je rentrais à 20 h passées, faute de pouvoir les emmener aux entraînements. Le soir, on dîne tranquillement, on prend le temps de se raconter nos journées* », apprécie Florence. Hélène, l'ex-chocolatière, se déclare également ravie : « *Aux niveaux personnel et familial, c'est le jour et la nuit. Ma fille peut dormir jusqu'à 7-8 h le matin ! Je croise enfin la maîtresse et non plus la personne en charge de la garderie. Et j'ai passé mon premier Noël présente à la maison : un luxe qui n'a pas de prix.* »

Du temps en plus, c'est aussi pour soi : Cynthia s'accorde désormais un jogging matinal bi-hebdomadaire, inenvisageable auparavant.

Autre bonne surprise, pour beaucoup : la diminution limitée – voire inexistante – des revenus. « *J'avais surtout peur de la perte de salaire, de primes et d'avantages, déclare Hélène. Mais, au final avec trois places dans mon agrément et la suppression des coûts de transports, je m'y retrouve.* »

Une situation confirmée par Laura : « *A partir de trois enfants accueillis, le revenu est plus que correct pour vivre* », assure-t-elle. C'est pourquoi celles qui, comme Yveline, ont choisi de faire le plein, n'ont aucun problème de fin de mois. « *Avec mes quatre agréments, tous à horaires étendus, je gagne même beaucoup plus qu'avant* », apprécie-t-elle.

Le plaisir de travailler avec des enfants n'est bien sûr pas le moindre avantage de cette bascule professionnelle. « *Je me sens vraiment à l'aise avec les tout-petits : ils sont naturels, vrais : bref, c'est un plaisir de les retrouver chaque jour et de les voir évoluer* », souligne Hélène. Et pour Yveline, chaque matin est un bonheur : « *C'est l'un des rares métiers où l'on peut avoir trois ou quatre fous rires dans la journée !* », sourit-elle.



RECONVERSIONS ANTERIEURES FREQUENTES ET PROFESSIONNALISATION CROISSANTE DU METIER

Si elle demeure un phénomène marginal, la reconversion d'ex-cadres moyennes ou supérieures comme assistantes maternelles suit le chemin parcouru par un grand nombre de leurs collègues. Elle répond, par ailleurs, à une évolution sociologique marquée ces dernières décennies.

La reconversion vers le métier d'assistante maternelle de femmes diplômées et occupant précédemment des fonctions de cadres moyens ou supérieurs est un phénomène marginal, même s'il n'en existe à l'heure actuelle aucune étude chiffrée. Un dossier d'étude (recueil de travaux de sociologues), publié en février 2018 par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF, donne toutefois quelques éléments d'appréciation du phénomène sur le profil sociologique des assistantes maternelles ^[1].

Diplômées ou non, mais souvent issues d'une reconversion

Le profil de ces professionnelles – souvent sortantes de fonctions d'encadrement – tranche avec celui de la majorité de leurs collègues, qui sont des femmes d'origine populaire, mais non précaire, généralement peu diplômées, en couple et mères de famille. « *En 2007, 35% disposaient du brevet des collèges, 34% d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) et 15% avaient le baccalauréat* », relève l'étude. Toutefois, par-delà les différences de profil, nombre d'assistantes maternelles sont, elles aussi, issues d'une reconversion professionnelle.

En moyenne âgées d'une quarantaine d'années, elles sont souvent découvert le métier sur le tard, après avoir travaillé dans un autre secteur d'activité et des ruptures de parcours plus ou moins longues. Quel que soit le niveau de diplôme, « *c'est finalement la rencontre entre une disponibilité « floue » (l'ennui au foyer, des besoins financiers) et une opportunité qui se présente, de manière souvent inattendue, qui crée les conditions d'entrée dans le métier* », évoque le rapport de la CNAF.



^[1] CNAF, Revue de littérature sur les assistantes maternelles • Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien, 2017.